

COMMUNE DE NERONDES



P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

5 – Orientations d'aménagement et de programmation

Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2015

Projet approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2023

MORELLON Patricia
URBANISTE

64, rue Pierre Michot
18230 SAINT-DOULCHARD
02 48 70 06 58 / 06 75 08 26 65
morellon.patricia@wanadoo.fr



3, rue de Champagne
89110 AILLANT SUR THOLON
Tél. : 03 86 63 50 45
bios@be-bios.com

Titre 1 – Les OAP thématiques

1 – OAP THEMATIQUE TRAME VERTE ET BLEUE

La protection mise en place par le PLU

Le PADD prévoit la protection des secteurs de forte valeur écologique, matérialisée dans le règlement par :

- la mise en place d'un classement des secteurs de réservoirs de biodiversité et des espaces relais dans un secteur Nb interdisant toute construction.
- le maintien des éléments ayant un rôle dans les continuités écologiques (arbres, haies...) grâce à un classement en éléments à protéger pour motif d'ordre écologique ;
- la conservation d'espaces relais en zone urbaine: secteur de jardins dans les zones urbaines ;
- le maintien en zone naturelle des jardins ouvriers en entrée de bourg.

Le maintien des corridors écologiques est assuré par le règlement et les OAP qui orientent vers la mise en place de haies lorsque des clôtures sont installées et impose aux clôtures de permettre le passage de la petite faune dans les zones urbaines périphériques.

Préserver les fonctionnalités des réservoirs de biodiversités et limiter le morcellement des continuités écologiques

- Atténuer les coupures des corridors écologiques (aménagements des franchissements des infrastructures, protection des éléments naturels support des continuités...) ;
- Ménager des zones tampons entre les projets d'urbanisation et les espaces agricoles et naturels ;
- Permettre la découverte de la trame verte et bleue par les chemins ruraux et de randonnées reliant les espaces bâtis aux espaces naturels, et en particulier les bois ;
- Dans tout aménagement, participer autant que possible à la gestion des eaux de pluie (rétention, infiltration) ;
- Préserver les éléments végétaux et bâtis présents en zone agricole et contribuant à la biodiversité (arbres isolés, mares, fossés, haies...).

Faire de la TVB un élément fort de composition des projets urbains

- Désenclaver et intégrer les éléments existants de la trame verte et bleue (bosquets, arbres isolés, haies...) dans les projets ;
- S'appuyer sur le traitement paysager des espaces publics pour faire entrer la trame verte et bleue dans les zones bâties ;
- Favoriser la présence de la nature et limiter l'imperméabilisation des sols en végétalisant les espaces de stationnement (chausses drainantes et plateformes enherbées par exemple) et les espaces bâtis (terrasses perméables...) ;
- Utiliser une palette de végétaux diversifiée, adaptée au contexte local et peu consommatrice d'eau ;
- Préserver le réseau de chemins existants, porteurs d'une trame végétale et reliant les zones bâties aux espaces naturels de la commune comme les bois.

Conseil sur les plantations de haies

Avantages de la haie champêtre :

Une haie champêtre est constituée d'une association d'arbres et d'arbustes locaux, avec une dominante de feuillus, caducs pour la plupart, quelques-uns persistants. Elle forme une clôture vivante, changeant de teintes selon les saisons, et formant une parfaite transition avec le milieu naturel.

A l'inverse, les haies plantées de thuyas, cyprès, cupressus ou de lauriers-palmes, tous étrangers au paysage local, forment des rangées uniformes et invariables. Ainsi, le paysage naturel perd peu à peu son caractère.

Choix des essences locales

Les espèces composant une haie champêtre doivent être locales et diversifiées. Il est important de ne pas réaliser une plantation monospécifique qui n'est pas favorable à la biodiversité et qui est plus sensible aux maladies. Pour favoriser la faune, des espèces à baies peuvent être choisies.

La composition végétale de la haie ne varie pas en fonction de sa taille ; qu'elle soit basse, libre, brise-vent ou bande boisée, elle contient presque toujours des arbres et des arbustes. Les arbres (charmes, hêtres, chênes, érables champêtres...) forment l'armature de la haie et lui donnent une certaine solidité. Les arbustes apportent l'agrément de leur floraison ou de leurs fruits à différentes périodes de l'année.

■ Arbustes épineux :

Houx (*Hex aquifolium*)

■ Arbustes persistants :

Troène commun (*Ligustrum vulgare*)

■ Arbustes à fleurs et/ou à fruits décoratifs :

Viorne lantane (*Viburnum lantana*) (floraison blanche au printemps)

Cornouiller mâle (*Cornus mas*) (floraison jaune au début du printemps)

■ Arbustes non persistants :

Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

Fusain d'Europe (*Euonymus europeae*)

■ Arbustes à baies comestibles :

Groseillier à maquereau (*Ribes uva-crispa*)

Noisetier (*Corylus sp.*) (*allergisant*)

■ Arbres :

Charme commun (*Carpinus betulus*)

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Erable champêtre (*Acer campestre*)

Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Saule sp. (*Salix sp.*) (*allergisant*)

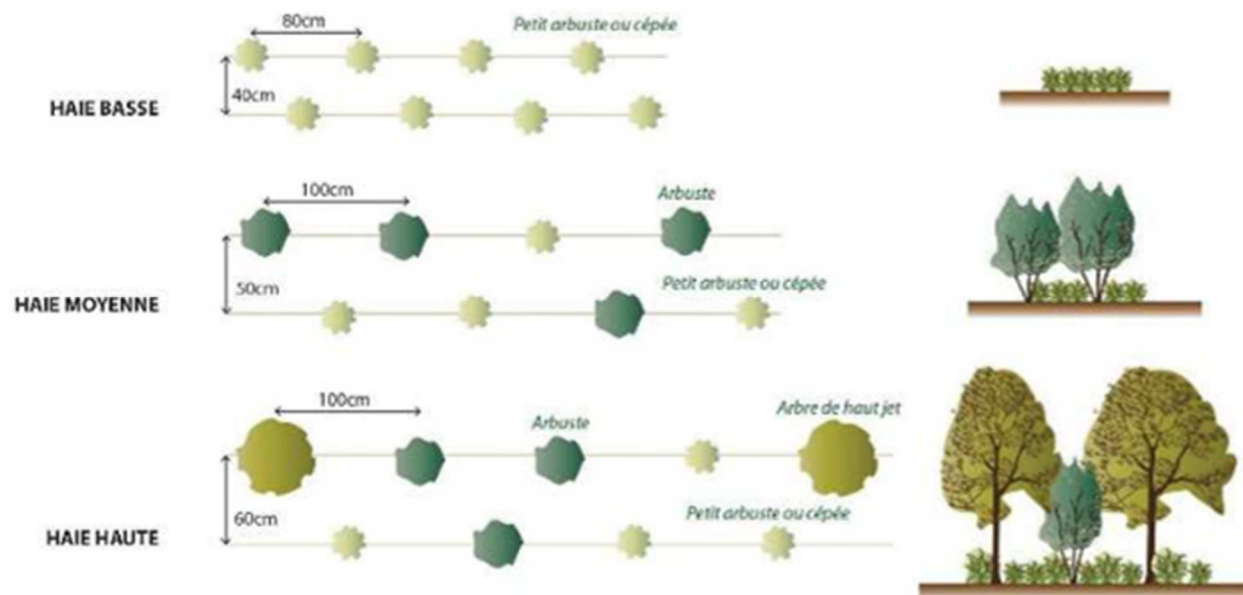
La plantation :

Les plantations sur les espaces privés doivent respecter certaines règles en vigueur :

- Les haies de hauteur inférieures à 2m peuvent être implantées à 0,50 m minimum de la limite séparative (leur hauteur doit être contenue si nécessaire par des interventions de taille).
- Les haies et végétaux de hauteur supérieure à 2 m ne peuvent être implantés à moins de 2 m de la limite séparative.
- La distance de plantation des végétaux les uns par rapport aux autres sera en fonction du choix des essences et de leur taille adulte.

Une plantation en quinconce est à privilégier, avec, s'il est souhaité, un grillage au centre. On alternera caducs et persistants.

Exemple de disposition selon le type de haie souhaitée



La haie basse se compose d'une strate arbustive basse, taillée principalement en cépée, avec plusieurs ramifications à la base.

La haie moyenne est composée de deux strates arbustives de différentes tailles.

La haie haute se compose d'arbres de haut jet associés à une ou deux strates arbustives selon les effets désirés (brise-vent, écran visuel...).

Les différents types de haies champêtres :

Le choix de haie doit être adapté à la surface et à l'usage du terrain à délimiter, public ou privé, et sa composition végétale choisie en fonction de l'effet final souhaité.

Haie taillée

Composée d'un alignement régulier d'arbustes plantés sur une ou deux lignes et taillé sur trois faces, la haie taillée a un aspect plus urbain, d'autant plus quand elle est constituée d'une seule essence à feuillage persistant. Elle peut néanmoins être réalisée avec un mélange d'essences locales acceptant une taille stricte une à plusieurs fois par an. Du fait de sa densité, la haie taillée fournit une délimitation nette, sécurisante car difficilement franchissable et occultante selon sa hauteur. Elle peut ainsi éviter d'utiliser un grillage ou remplacer un mur.

Haie libre

Généralement composée d'un mélange d'essences arbustives locales et horticoles de hauteurs différentes, apportant au fil des saisons une variété de fleurs, de feuillages, d'écorces colorées et de fruits décoratifs ou comestibles. Les arbustes peuvent être plantés en alignement régulier ou sous forme de massif de profondeur variable. Ces haies filtrent plus ou moins la vue en fonction de la saison et de la hauteur de la végétation.

Haie brise-vent

Composées exclusivement d'essences plantées généralement en quinconce sur deux rangées, d'aspect variable, composée d'un mélange d'arbustes persistants et caducs, ou, pour plus de hauteur, comprenant un niveau de végétation arbustive et d'arbres recépés, voire l'addition d'arbres de haut jet.

Bande boisée

Semblable en composition à deux lignes parallèles d'une haie brise-vent, avec des arbustes, des arbres ou des grands arbustes recépés et des arbres tiges. Elle fait traditionnellement office de protection contre le vent et le froid autour des exploitations agricoles et des groupes bâtis. Elle peut aussi être utilisée pour masquer les vues peu esthétiques.

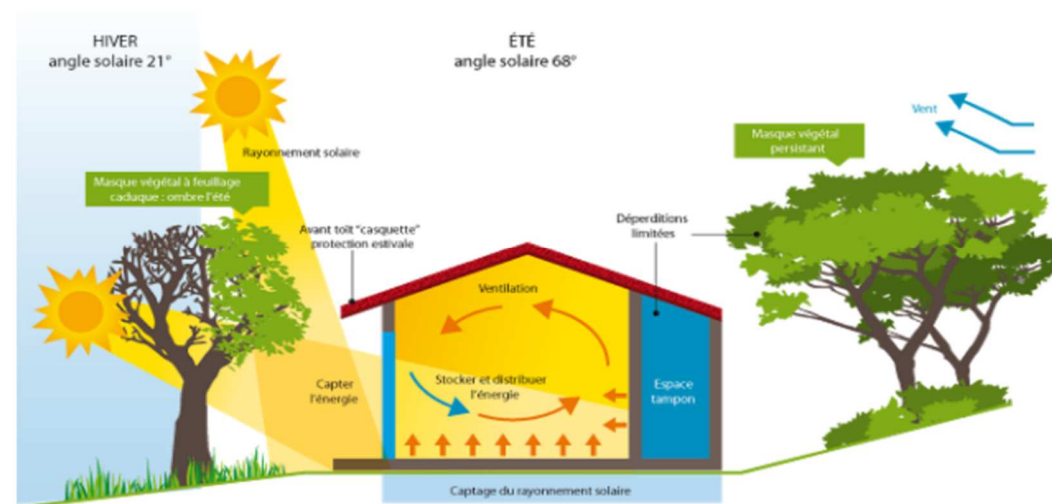
Se reporter aussi aux paragraphes suivants qui favorise la présence végétale dans les secteurs bâtis et ainsi les continuités écologiques :

- « Espaces libres et plantations » qui donne des prescriptions sur la végétation dans les parcelles
- « Espaces publics des opérations d'aménagement » qui conseille notamment sur l'aménagement végétal des espaces publics
- « Matériaux liés à la gestion des eaux de ruissellement » qui favorise les revêtements perméables et la présence végétale

Les espaces libres et les plantations sur la parcelle

Les espaces libres aux abords de la construction doivent être traités avec un soin particulier de manière à participer à son insertion dans le site, à l'amélioration du cadre de vie et à la gestion de l'eau pluviale, en tenant compte :

- de la composition des espaces libres voisins afin de s'inscrire dans une mise en valeur globale,
- de l'organisation du bâti sur le terrain et des circulations pour être conçu comme un accompagnement, voire un prolongement des constructions,
- de la topographie, la nature et la configuration du terrain afin que leur conception soit adaptée à la nature du terrain, notamment pour répondre à des problématiques de ruissellement (voir « Construire dans la pente ».)
- de la problématique de la gestion des eaux pluviales, dans le choix des matériaux et de la part de surface végétalisée (voir « Matériaux liés à la gestion des eaux ruissellement : revêtement perméables »).
- de l'ensoleillement, lorsqu'il s'agit d'aménagements paysagers végétalisés et de la plantation d'arbres pour ombrager la maison et ses abords (voir « économie d'énergie »).



Les plantations autour des constructions dans le respect d'une conception bioclimatique

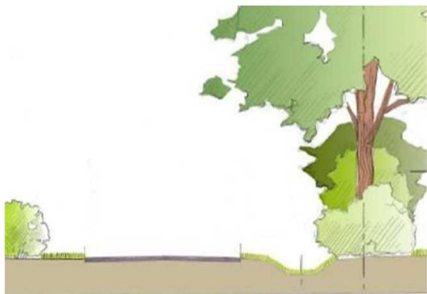
La plantation d'un arbre à feuilles caduques de haut jet au Sud de la maison permet d'avoir de l'ombre en été et d'éviter le rayonnement solaire sur la façade. En hiver, en perdant ses feuilles, il laisse passer la lumière et les rayons du soleil pour réchauffer la maison. Des plantations persistantes au Nord permettent de protéger la maison des vents dominants. En aménageant un maximum d'espaces végétalisés autour de la maison, on évite l'effet d'îlot de chaleur et on favorise l'infiltration des eaux.

Les espaces publics des opérations d'aménagement

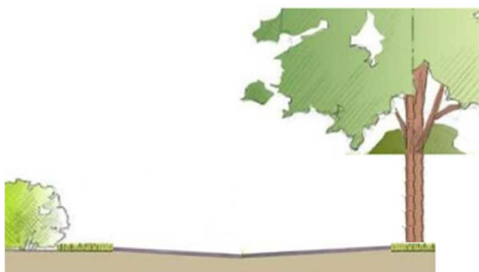
Les aires de retournement des impasses (définitives ou provisoires) doivent être traitées comme des espaces publics aménagés et plantés, sous forme de placettes et non comme de simples espaces fonctionnels, de manière à réduire leur impact. Elles doivent permettre le retournement des camions de ramassage des ordures ménagères.

Quand elles sont destinées à être prolongées lors d'une prochaine phase, elles doivent avoir dans un premier temps un aspect fini (ne pas donner une impression d'inachevé) mais aussi être aménagées de manière à s'inscrire par la suite en continuité du réseau viaire. Une partie pourra alors renaturée pour compenser l'artificialisation des sols.

L'opération devra être la plus neutre possible au regard du ruissellement pluvial par rapport à la situation avant aménagement. Les surfaces des espaces des cheminements et de stationnements seront revêtues de matériaux drainants. On favorisera dans la mesure du possible l'infiltration des eaux la plus naturelle possible, par des aménagements comme des noues...



Haie + espace piéton enherbé + voirie + noue + haie arbustive et arborée



Haie + espace piéton enherbé + voirie en V + arbre



Haie + espace piéton enherbé + voirie en V + haie

Matériaux liés à la gestion des eaux de ruissellement : des revêtements perméables

(Source : <https://www.guidebatimentdurable.brussels/revetements-permeables#quel-type-de-revtements-permables-pour-quelle-utilisation>)

Quel intérêt d'utiliser des revêtements perméables ?

Bien que l'objectif ne soit pas de recréer des supports propices au développement d'une faune et d'une flore variée, il est tout de même possible grâce aux revêtements perméables de proposer des aménagements écologiques permettant de concilier les fonctions de circulation, de perméabilité à l'eau (maillage pluie) et de développement de la nature.

Quel type de revêtements perméables, pour quelle utilisation ?

Les revêtements perméables sont choisis en fonction de leur utilisation (voiture, piéton, accessibilité PMR, passage fréquent ou non). On peut aussi classer ces derniers, en fonction des charges qu'ils supportent :

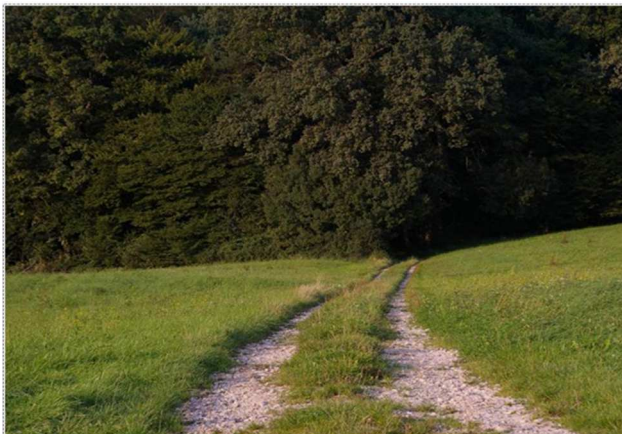
- **faibles charges** : chemins piétons, cours, terrasses, etc. ;
 - **tous les types de revêtement** conviennent d'un point de vue technique. Néanmoins, on favorise la mise en place de **graviers** qui permettent un développement plus important de la végétation notamment aux endroits de passage plus réduits ;
- **sollicitations importantes** : voies de circulations pour véhicules, chemins et voies carrossables, aires de stationnement, parkings, etc.
 - recours à un **dallage ou un béton (enrobé) perméable** ;
 - les revêtements suivants peuvent aussi être utilisés, sous certaines conditions :
 - **systèmes alvéolaires** dans le cas de zones à faible passage ;
 - **graviers**, assurent une portance suffisante pour autant qu'ils soient correctement calibrés (taux de fines suffisant pour assurer le compactage mais pas trop important pour éviter qu'elles ne soient emportées par les eaux pluviales) ;
- **sollicitations très importantes** : trafic lourd de type camions : on évite le recours à des revêtements perméables.

Quels sont les différents types de revêtements perméables ?

Il existe divers types de revêtements perméables avec leurs caractéristiques propres et adaptées à différents types d'utilisation.

Gravier	
	Le revêtement est constitué de cailloux de pierre naturelle ou de gravier roulé lavé ou de concassés de carrière. L'épaisseur du revêtement et sa granulométrie dépendent de la charge à supporter. Ils ne supporteront néanmoins pas un trafic intense. Le gravier est simple à mettre en œuvre et bon marché. Les trous formés par le passage régulier de véhicules peuvent être remplis simplement par un nouvel apport de gravier. Plutôt utiliser des revêtements chimiquement neutres : porphyre, basalte, favorables au développement des plantes et plus résistants, au détriment du calcaire et de la dolomie ayant tendance à devenir imperméable.

Gravier enherbé



L'enherbement sur gravier consiste à planter ou laisser s'implanter une ou plusieurs espèces de plantes herbacées dont la pousse sera contrôlée par tonte ou fauchage.

La **préparation du sol** doit être soignée, il doit être suffisamment aéré afin que les végétaux s'enracinent rapidement. Cette variante convient particulièrement bien dans le cadre de **parkings** de véhicules légers (hors poids lourds).

Dalles béton avec gazon ou gravier



Les dalles gazon sont ajourées et remplies avec du **gravier** dans lequel on sème de l'herbe. Elles reposent sur une couche de pose et une fondation de gravier. Suivant le modèle, le **gazon** occupe 35 à 65 % de la surface. Il est déconseillé d'utiliser de la terre car il y a un risque de colmatage entraînant une imperméabilisation.

Elles sont particulièrement adaptées pour les **montées** et les **places de stationnement**.

Le passage répété des voitures empêche les plantes potentiellement gênantes de s'installer, sinon prévoir un arrachage sélectif ou une tonte.

Ces dalles peuvent également être remplies de graviers sans y semer de l'herbe. Cela permet d'assurer une plus grande perméabilité à l'eau.

Dalles alvéolées



Les dalles alvéolées sont fabriquées au moyen de **polyéthylène** recyclé de haute densité. Attachées entre elles à la partie inférieure, elles forment une nappe alvéolée que l'on remplit de **gravier ou de terre** dans laquelle l'herbe pousse.

Les ouvertures constituent jusqu'à 95% de la surface, de telle sorte que les dalles deviennent **quasiment invisibles**.

Les éléments de dalle gazon sont particulièrement légers ce qui rend leur pose aisée. Ils supportent un **trafic léger occasionnel** (stationnement). Ils ne sont donc pas recommandés dans des zones de stationnement à rotation journalière importante (parking de supermarché par exemple).

Economie d'énergie et constructions

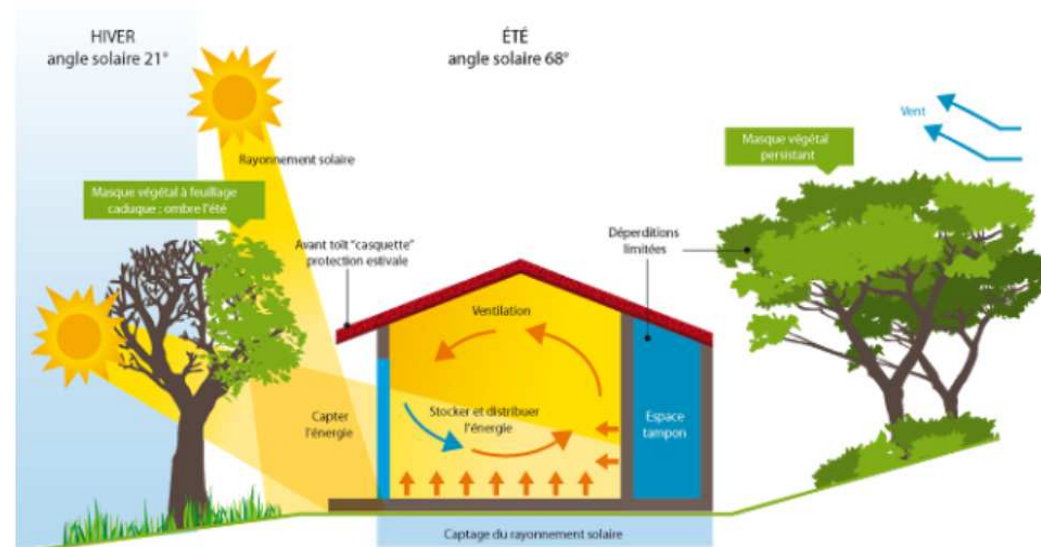
La disposition de la maison dans la parcelle doit tenir compte de l'orientation pour favoriser l'emploi d'énergie renouvelable (panneaux solaires...), dégager le meilleur ensoleillement pour un éclairage naturel optimal et favoriser ainsi les apports thermiques solaires passifs pour limiter l'utilisation du chauffage et de la climatisation.

Les projets devront limiter la consommation d'énergie en :

- maximisant les surfaces vitrées orientées au Sud, protégées du soleil estival par des casquettes horizontales,
- minimisation des surfaces vitrées orientées au Nord (apport solaire faible pour une déperdition importante),
- utilisation raisonnée des surfaces vitrées à l'Est et à l'Ouest en veillant notamment à protéger les fenêtres à l'Ouest de l'ensoleillement du soir en été.
- maximisant les surfaces végétalisées pour éviter l'effet d'îlot de chaleur et en développant les 3 strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée) afin de développer les ombrages.

Les projets devront limiter la consommation d'énergie grise en :

- optimisant la réutilisation de matériaux surplace en cas de démolition,
- privilégiant le réemploi de matériaux locaux, bio-sourcés, à faible émission de gaz à effet de serre (bois) et les matériaux nécessitant peu de transformation (paille, chanvre...) et disponibles à des distances raisonnables,
- favorisant les circuits courts et en soutenant les filières de recyclage et le réemploi des matériaux de constructions.



Principes de base d'une conception bioclimatique

Source : eRT2012

Titre 2 – Les OAP thématiques

1 – LA ZONE D'ACTIVITES

Analyse du site

L'ENVIRONNEMENT :

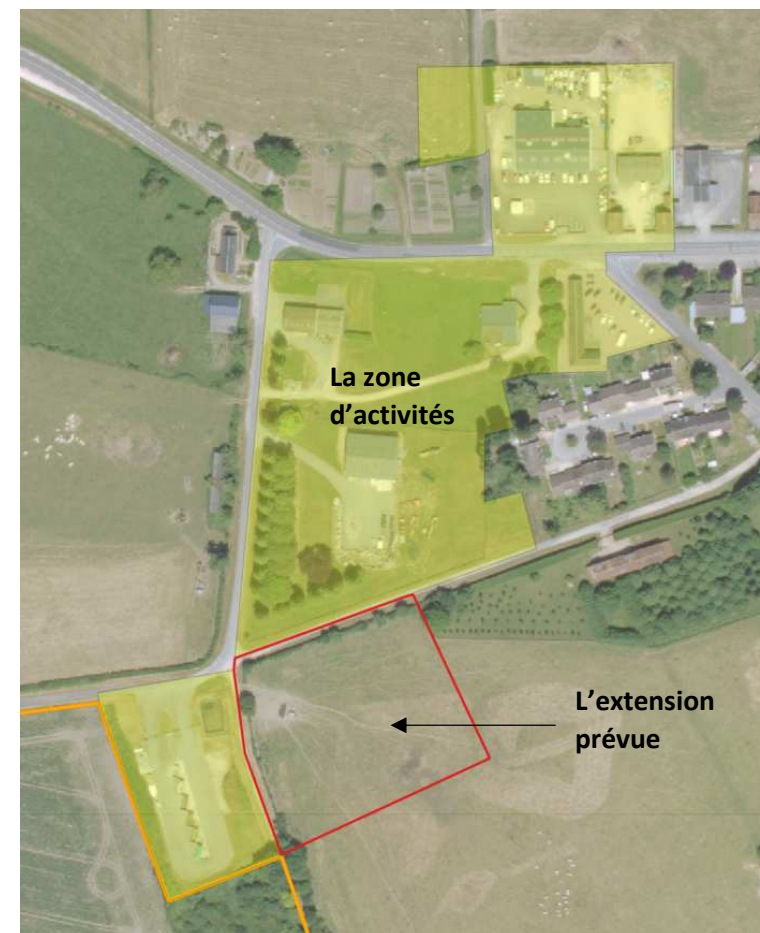
La zone 1AUe est située à l'Ouest du bourg, en extension de la zone d'activités, vers le sud, à côté de la déchèterie.

Le site est à l'écart des grands axes de circulation et se trouve donc non exposé aux vues. Il est desservi par la rue des Crots, qui arrive face au terrain.

LE TERRAIN :

La parcelle visée est cadastrée ZS 195. Seule une partie de la parcelle est concernée, représentant 0,82 ha sur 2,87 ha au total. Le terrain est une prairie pâturée, quasiment plane, avec une très légère pente vers l'ouest.

Le terrain est bordé à l'ouest par le chemin communal de Nérondes à Fontenay, dit chemin de la Digue, qui le sépare de la déchèterie et au nord par le chemin privé desservant le lieu-dit « La Chaume ». Ces deux chemins sont bordés de haies bocagères présentant des arbres de haute tige. A l'est, des plantations isolent une construction isolée le long du chemin privé.



Ci-dessous le terrain à gauche, séparé de la déchèterie à droite par un chemin rural





Carte de synthèse de l'étude de délimitation des zones humides (Source : BIOTOPE)

BIBLIOGRAPHIE :

Selon l'analyse des données IGN historiques (cartes d'Etat-Major ou photos aériennes de 1950), le site n'apparaît pas comme étant une zone humide.

D'un point de vue géologique, le site s'inscrit sur des formations calcaires (J2 a-b) ainsi que sur des marnes et calcaires argileux jaunâtres (J2c1), ne présageant pas d'hydromorphie des sols.

Le SDAGE Loire-Bretagne et les milieux potentiellement humides à l'échelle de la France indiquent une potentialité de présence des zones humides sur l'ensemble des sites.

La potentialité de présence de zone humide est faible pour la plupart des données. Seules les remontées de nappes et les milieux potentiellement humides indiquent des zones humides potentielles.

Délimitation des zones humides

(Source : BIOTOPE)

DETERMINATION SELON LE CRITERE VEGETATION

L'analyse synthétique de la flore et la cartographie des habitats naturels ont permis de recenser dans l'aire d'étude immédiate : 2 habitats naturels d'enjeu floristique faible, dont aucun n'est humide :

1 – Prairies mésophiles pâturées collinéennes et montagnardes, sur 0,73 ha, soit 88,75% de l'aire d'étude : habitat non caractéristique de zone humide.

2 – Haie haute (aubépine prunellier, érable sycomore), sur 0,09 ha, soit 11,25% de l'aire d'étude : habitat « pro parte / p. », habitat potentiellement ou partiellement humide.

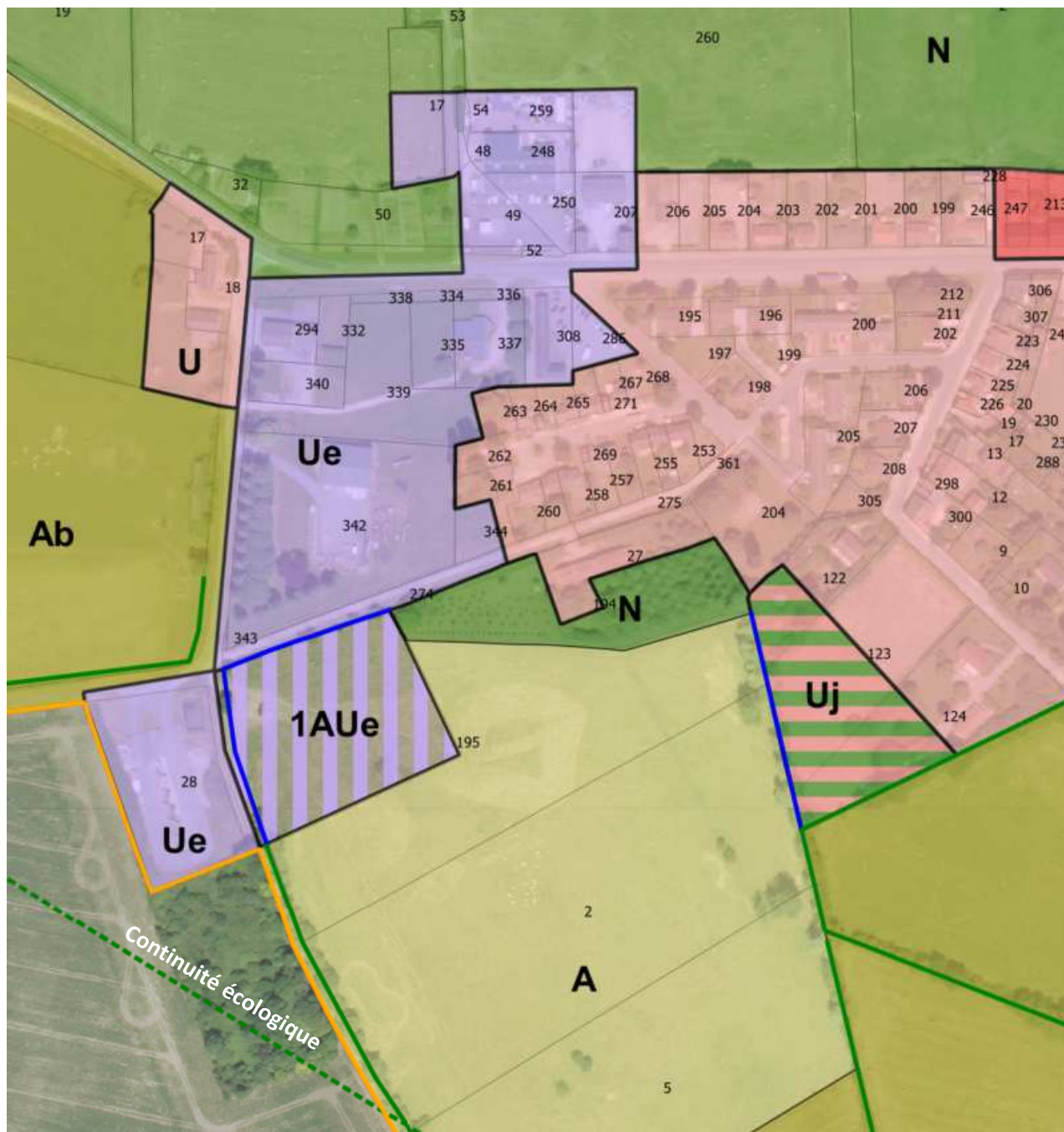
Ainsi, sur la base du critère « habitat naturel », il n'a pas été caractérisé de zones humides.

DETERMINATION SELON LE CRITERE SOL

4 sondages pédologiques ont été effectués de façon à couvrir l'ensemble des habitats pro parte ou non-caractéristiques de zones humides.

Aucun des sondages n'a caractérisé des sols de zones humides.

En conclusion, à la suite de l'ensemble des différentes analyses (habitats, flore, sol), aucune surface caractéristique de zone humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement n'a été identifié.



Les enjeux :

Les enjeux pour l'aménagement de ce site sont :

DESSERTE :

- Veiller à un accès sécurisé au terrain

PAYSAGE :

- Traiter les limites du terrain

ENVIRONNEMENT :

- S'insérer dans les continuités écologiques existantes
- Limiter les ruissellements et infiltrer les eaux pluviales

Le règlement du PLU :

Le secteur est situé en dehors des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques identifiées sur le plan de zonage, qui passe plus au sud.

La haie au nord est identifiée comme élément du paysage à préserver. La haie à l'ouest fait partie des éléments du patrimoine naturel protégé pour motif écologique.





Les orientations d'aménagement

DESSERTE :

-  Voie d'accès unique
-  Préserver le chemin rural

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT :

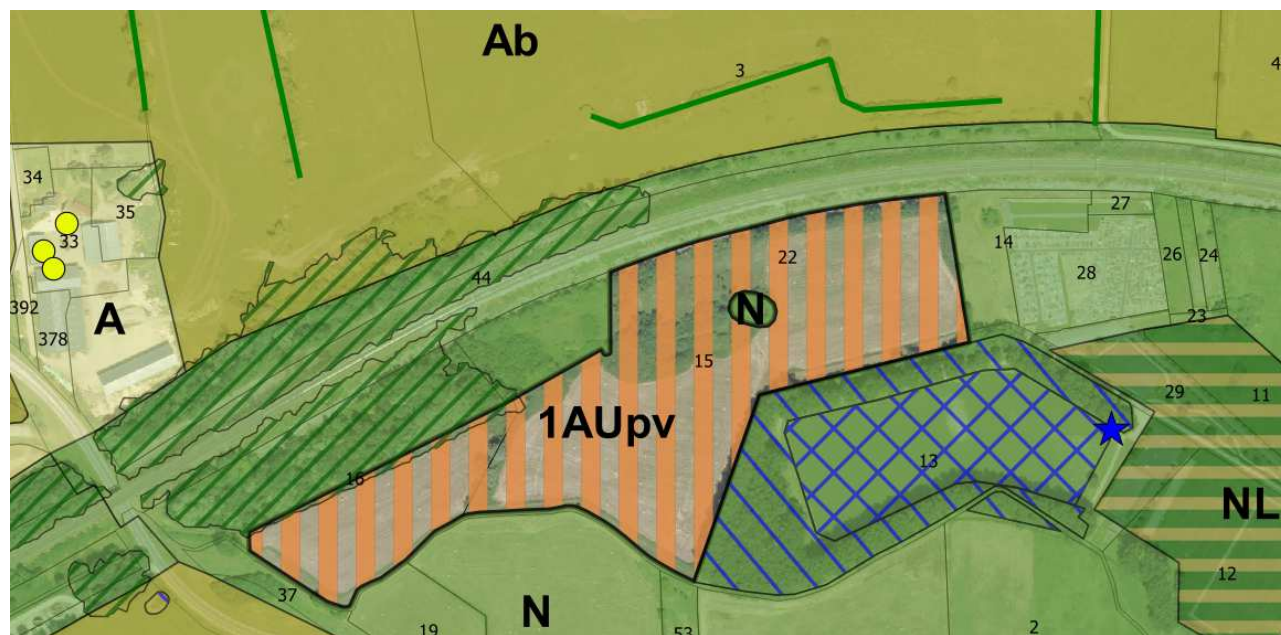
-  Préserver les haies et les arbres le long des chemins
-  Planter des haies et des arbres en limite pour créer un écran entre la zone d'activité et les espaces agricoles

Sur l'ensemble du site, il est recommandé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures ou les ombrières de parking.

2 – LA ZONE PREVUE POUR LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Analyse du site

Source : Etude d'impact du projet de parc photovoltaïque. LUXEL. 2021



L'aire d'étude est principalement constituée de prairie à fourrage présentant une sensibilité faible. Le quart nord-ouest du site accueille un boisement de frênes et d'aulnes et la partie nord est une prairie à molinie, tous deux à enjeu modéré à fort. Les espaces végétaux observés demeurent relativement communes. On notera toutefois la présence de nombreuses espèces hygrophiles et de trois espèces végétales protégées ou menacées (l'Orchis pyramidal, la Laïche de Host et la Laïche à utricules contractés en bec).

L'aire d'étude est composée principalement de milieux ouverts de prairies à fourrage, constituant une zone de chasse pour l'avifaune et les chiroptères, d'enjeu faible à moyen. La mare et les boisements de frênes et d'aulnes sont classés en enjeu modéré à fort. La prairie à molinie est également classée en enjeu modéré à fort du fait de la présence d'espèces de flore protégée (Orchis pyramidal) ou de flore menacée (la Laïche de Host et la Laïche à utricules contractés en bec). La zone présente un enjeu faible pour les mammifères et les reptiles.

L'ENVIRONNEMENT :

Le site est localisé au lieu-dit « La Garenne » à l'ouest du centre-bourg, sur des terrains en friche, en bordure de voie ferrée.

L'emprise correspond aux parcelles 15 et 16, soit une surface de 8,75 ha.

LE MILIEU PHYSIQUE :

Le site présente un faible dénivelé, à une altitude comprise entre 182 et 184 m NF.

Le terrain est sur une formation de marnes et calcaires argileux.

Aucun zonage écologique réglementaire ou d'inventaire ne se situe au droit du projet.

LE PAYSAGE :

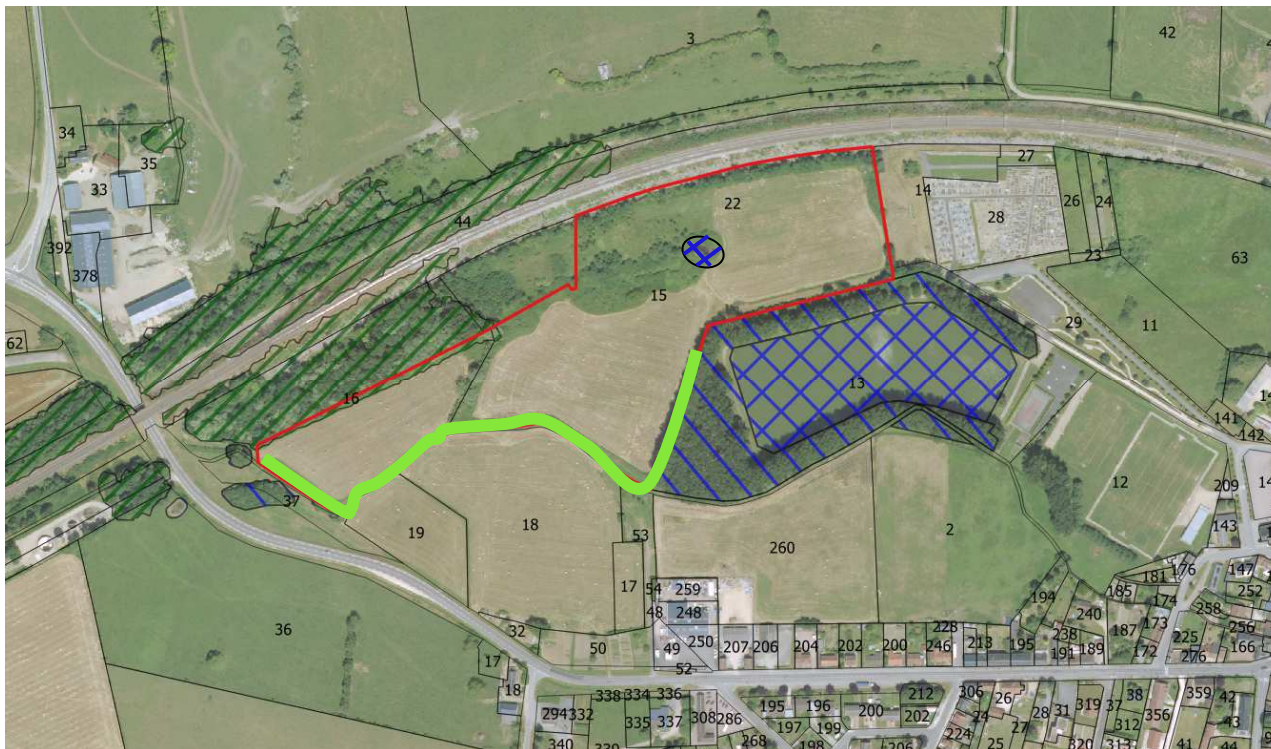
Bien que situé dans un secteur à dominante rurale, l'aire d'étude est positionnée en continuité du bourg de Nérondes, à l'ouest du centre-bourg. La RD 976 et la voie ferrée ont des visibilitées immédiates sur la zone d'étude. Certaines habitations situées au Champ de Foire et aux Juliennes ont des visibilitées partielles du site. L'étang, zone de pêche et de loisirs, a aussi des visibilitées partielles sur le secteur concerné mais limitées par la présence d'arbres et de haie au nord de l'étang.

Synthèse des mesures au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement

Thématique	État initial	Option conceptuelle
Milieu naturel	- Identification d'une zone humide - Boisements à enjeux modérés à fort - Présence d'une mare, lieu probable de reproduction d'amphibiens protégés - Présence de flore et d'entomofaune à enjeu au sein des prairies	- Evitement du boisement - Evitement de la mare et d'une zone tampon - Evitement de la zone favorable à l'Orchis Pyramidal et d'une partie de la zone favorable à la laïche de Host
Milieu humain et contexte paysager	- Visibilité immédiate depuis la RD976 et depuis la voie ferrée - Visibilité partielle depuis certaines habitations du Champ de Foire, et depuis l'Etang de la Garenne	- Conservation du boisement - Mise en place d'une haie au sud-ouest pour éviter les covisibilités de l'aire d'étude avec la RD 976 et avec les habitations - Mise en place d'une aire pédagogique à proximité de l'étang
Servitudes et réseaux	- Voie ferrée bordant le site au nord - RD976 bordant le site à l'ouest, classée à grande circulation	- Respect des servitudes vis-à-vis de la voie ferrée (panneaux situés à plus de 2 m de distance vis-à-vis de la voie ferrée) - Respect de la servitude vis-à-vis de la route : dossier de dérogation à la Loi Barnier inséré dans le PLU en cours d'élaboration
Accès au site	- Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions	- Utilisation des accès existants - Si nécessaire, élagage des arbres de la rue du cimetière pour le passage des engins

Ce site est occupé par des parcelles appartenant à la commune, en friches, qui ne sont plus utilisés pour l'agriculture de manière régulière depuis plus de 25 ans et qui ne sont pas propices à un retour à un usage agricole, notamment compte-tenu de la forte humidité des sols.

Pour minimiser les impacts sur la biodiversité, le projet de parc photovoltaïque a été revu à la baisse. Les boisements au nord et les principales zones favorables à la flore protégée ont été conservées, ainsi que la mare. Une transplantation de laïches va également être réalisée afin de préserver cette espèce floristique menacée en région mais non protégée.



Les orientations d'aménagement

- Délimitation de la zone 1AU
- Élément participant aux continuités écologiques à préserver
- Ecran de végétation à préserver
- Élément de paysage à préserver : mare
- Plantation d'une haie en écran